



**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 31 août 2020  
N. réf : 100.101.01.01/sb

**Préavis N° 07/2020**

<p><b>DEMANDE DE CRÉDIT EN VUE DE LA RÉALISATION DU CONCEPT GLOBAL DE PROTECTION CONTRE LES DANGERS NATURELS DANS LA ZONE DES MONTS</b></p>
---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET**

---

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit total de CHF 149'000.-- pour procéder à la réalisation d'études préliminaires concernant le concept global de protection contre les dangers naturels dans la zone des Monts (AF et biodiversité – environnement et glissement (DN) et hydraulique (HYDRO)).

**2. CONTEXTE - HISTORIQUE**

---

Suite aux divers événements de dangers naturels liés aux fortes précipitations en janvier 2018 (glissements de terrain, inondations, laves torrentielles), la commune de Rougemont et la DGE-GEODE ont mandaté CSD Ingénieurs afin d'établir un constat d'urgence et évaluer les risques pour le bâti et la population. Entre temps, des mesures d'urgence ont été entreprises par la Commune pour limiter les risques pendant et après les événements. Suite au constat d'urgence de mars 2018, une étude préliminaire a été réalisée par CSD cela a permis d'identifier 13 secteurs prioritaires et de définir 3 mesures prioritaires en vue de déclencher le subventionnement pour les travaux de sécurisation (cf. étude préliminaire pour les objets prioritaires CSD 14.02.2019).

L'objectif était alors de prioriser la sécurisation des 3 secteurs les plus aigus. Sur la base des études réalisées, et de la difficulté à trouver des solutions satisfaisantes du point de vue de la protection en traitant les 3 secteurs de manière locale, les derniers contacts établis avec les services de l'État de Vaud (DGE-Forêt et DGE-Eau) concluent qu'il est nécessaire de mettre en place une approche globale de protection contre les dangers naturels prenant en compte une gestion intégrée des risques. En effet, la problématique touche l'ensemble du bassin versant surmontant le village de Rougemont et ne peut pas être traitée d'une manière efficace avec une approche locale. Les éléments suivants doivent notamment être étudiés dans le cadre de l'analyse globale :

- Régime de précipitations défavorable, associant de la pluie et des températures positives alors que des accumulations de neige peuvent être présentes (vraisemblablement en lien avec les changements climatiques et les nouveaux scénarios MeteoSuisse)
- Gestion défaillante du ruissellement dans les zones d'alpages (localement drainées par des ouvrages anciens dégradés) ;
- Glissements de terrain superficiels et érosion du sol dans les zones d'alpages, entraînant une dégradation des terres agricoles ; glissements de terrains et coulées de boues atteignant des ouvrages et les zones construites ;
- Apports de matériaux solides dans les cours d'eau, générant des laves torrentielles et du charriage solide, diminuant la capacité du cours d'eau et augmentant les risques de débordement (en particulier pour le Torrent du Village), ;
- Inondations dans la partie inférieure du Torrent du Village, touchant de nombreuses habitations.

Outre les services précités, les responsables du Service des Améliorations Foncières (Service des AF) de la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) du Canton ont été consultés. Comme une partie importante de la zone d'apport des eaux de ruissellement se trouve en zone agricole (surfaces agricoles utiles ou alpages), le service des AF s'est montré prêt à intervenir par le biais de subventions pour améliorer les infrastructures agricoles dans cette région.

De manière générale, la réalisation de mesures techniques de protection contre les dangers naturels et de préservation de l'espace agricole, y.c. les études de projets, peuvent être subventionnées par le canton, pour autant qu'elles remplissent les conditions-cadre et exigences stipulées par leurs services.

### **3. MÉTHODOLOGIE**

---

Pour la conduite du projet général, le bureau CSD propose d'adopter une méthodologie en cohérence avec les différentes normes; ceci par phases distinctes.

- Phase 1 : Travaux préparatoires, énoncé des besoins d'action (déjà réalisé)
- Phase 2 : Stratégie (selon SIA 111)
  - 21 : Compléter l'analyse de l'état existant dans les différents domaines via la réalisation d'études préliminaires (AF, Hydraulique, Biodiversité) et le complément des études existantes (glissements de terrain)

- 22 : Énoncer les objectifs et les conditions-cadres
- 23 : Établir la stratégie d'intervention du projet d'assainissement des Monts, permettant de donner à tous les partenaires la vision d'ensemble du projet, des problématiques, des solutions et de l'ampleur des coûts
- Mettre en place une cellule de pilotage général du projet et de coordination avec les différents services de l'état.

Les phases suivantes seront proposées à l'issue de la phase 2 et reprennent la logique de la SIA 112

- Phase 3 : Conception, études de projets spécifiques, autorisations
- Phase 4 : Appels d'offre
- Phase 5 : Réalisation
- Phase 6 : Suivi

En parallèle de cette démarche générale et suite à l'accord du Conseil communal au préavis N° 04/2020 accepté en date du 09 juin 2020, les deux mesures techniques de protection :

- Mesure prioritaire A – Confortation conduite AEP et réserve incendie
- Mesure prioritaire B – Sécurisation chalet et bâtiment agricole

seront réalisés prochainement.

#### **4. OBJECTIFS**

---

Le schéma directeur repose sur un concept d'intervention global sur le bassin versant visant à gérer les problématiques identifiées dans les alpages, la zone village et la zone intermédiaire.

Il consiste à mettre en place une gestion intégrée depuis le sommet du bassin versant jusqu'à sa base, condition essentielle pour la résolution des problématiques à toutes les échelles temporelles (phases : apports, drainage, stabilisation, protection et génie civil).

Le concept d'intervention sur le bassin versant consiste à améliorer la gestion des eaux dans la partie supérieure du bassin versant dans le but de limiter

- la dégradation des terres agricoles
- les phénomènes d'inondation coulées de boues et glissements de terrain

Des travaux de génie civil liés aux infrastructures existantes et au système de gestion des eaux seront nécessaires.

Lors de la séance du 22 juin 2020, en présence de la Municipalité, du bureau CSD et des services cantonaux, soit (DGAV-AF, DGE-Eau, DGE-Forêt, DGE-BIODIVet UDN), le principe a été accepté et il a été décidé de regrouper les études préliminaires en 2 volets :

- Volet 1 : Améliorations foncières et Biodiversité-Environnement
- Volet 2 : Etude préliminaire traitant les aspects Dangers naturels (glissements, hydraulique).

## **5. PRESTATIONS ET COÛTS**

Pour ces études préliminaires le coût total est défini comme suit :

<b>Améliorations foncières (AF) et Biodiversité- Environnement</b>	CHF	77'000.—
Subventionné à raison de 50% par les AF, pour un solde à la charge de notre commune de CHF 38'500.-		
<b>Glissement (DN) et Hydraulique (HYDRO)</b>	CHF	46'300.—
Subventionné à différents taux par DGE-Forêts 70% et DGE-Eaux 60% pour un solde à la charge de notre commune de CHF 18'000.-		
Frais de déplacement, édition et fourniture - environ	CHF	5'000.—
Honoraires du bureau CSD (travaux effectués à ce jour)	CHF	20'700.—
<b>MONTANT TOTAL DU PREAVIS</b>	<b>CHF</b>	<b>149'000.—</b>

## **6. PLANNING GÉNÉRAL**

Le planning intentionnel est le suivant, soit juillet 2020 à automne 2021 avec le démarrage des projets d'ouvrage et une réalisation des travaux en automne 2021.

## **7. CONCLUSIONS**

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 06 octobre 2020*

- Vu** le préavis N° 07/2020
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

**DECIDE**

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre la réalisation du concept global de protection contre les dangers naturels dans la zone des Monts.
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 149'000.-, le compte N° 9149.09 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **De financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment.
- **D'amortir**, cet investissement sur une période de 10 ans par le compte 6101.3311 « Amortissement – Dangers naturels ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 31 août 2020 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 06 octobre 2020.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

André Reichenbach Ronick Lenoir



The seal of the Municipality of Rougemont is circular, featuring a central coat of arms with a crown on top. The text 'MUNICIPALITE' is written in an arc above the coat of arms, and 'DE ROUGEMONT' is written in an arc below it. There are small stars on either side of the coat of arms.

Déléguée municipale :

- Mme Annie Schwitzguebel